

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU VAUTOUR ORICOU (Torgos tracheliotos)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION
UNEP/CMS/COP12/DOC.25.1.16 (a) and (b)**

RECOMMANDATIONS POUR LA COP12

- L'espèce satisfait tous les critères d'inscription à l'Annexe I de la Convention.
- L'espèce est recommandée pour inscription à l'Annexe I de la Convention.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Président du groupe de travail sur les oiseaux a noté que deux propositions similaires, mais séparées, relatives au Vautour oricou, ont été soumises indépendamment par deux Parties à la CMS, Israël et l'Arabie Saoudite. Les deux documents ont été examinés simultanément par le Groupe de travail.
- Les deux propositions ont été jugées très similaires dans leur contenu. Elles ont été estimées exhaustives et présentent de manière convaincante le cas de l'espèce à inscrire à l'Annexe I de la CMS.
- Il a été noté que le Vautour oricou est déjà couvert par le Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE Rapaces) et incluses dans le projet de Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie - UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.4/Rev.1/Annex 3.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Aucune modification proposée.